

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Arrêté du 26 NOV. 2018

approuvant des modifications apportées aux statuts  
d'une association reconnue d'utilité publique

NOR : INTD1826055A

**Le ministre de l'intérieur,**

Sur le rapport du directeur des libertés publiques et des affaires juridiques,

Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 modifié pris pour l'exécution de cette loi, notamment son article 13-1 ;

Vu le décret du 11 janvier 1900 qui a reconnu comme établissement d'utilité publique l'association dénommée « Association des diplômés HEC » dite « HEC Alumni », dont le siège est à Paris, et l'arrêté du 10 décembre 2013 qui a modifié en dernier lieu ses statuts, ensemble ces statuts ;

Vu les délibérations de l'assemblée générale de l'association en date des 25 mai et 11 juin 2018 ;

Vu les nouveaux statuts proposés ;

Vu les pièces établissant la situation financière de l'association ;

Vu l'avis de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 21 septembre 2018 ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Conformément à l'avis du Conseil d'Etat (section de l'intérieur),

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'association dénommée « Association des diplômés HEC » dite « HEC Alumni », dont le siège est à Paris et qui a été reconnue d'utilité publique par décret du 11 janvier 1900, est régie désormais par les statuts annexés au présent arrêté.

## Article 2

Le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 NOV. 2018

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,

  
Le chef de bureau  
des Associations et Fondations  
Rémi BOURDU